



**délibération :
D_2024_4_8**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 34

Votants : 36

**Objet : Forum Climat
2024 - Conventions de
partenariat**

L' an deux mille vingt quatre, le jeudi 06 juin à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Bray-sur-Seine, salle polyvalente à Bray-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 31 Mai 2024

Titulaires : Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur FORGET Michel, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame LEMORE Christine, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur GODRON Charles, Madame VERRIER Laure, Madame SAMSON Véronique, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CAMUSET Pascal, Madame MOREAU Patricia

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur LUCQUIN Gilles, Madame FORET Sylvie, Monsieur BLONDEL Alain, Madame RIBAUT Marie-Pierre, Monsieur CHAINEAU Francis, Madame FLON Justine, Madame LEGENDRE Isabelle

Pouvoirs :

Monsieur GYARMATHY Stéphane a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc
Monsieur FENOUILLET Didier a donné pouvoir à Madame PODOROJNIY Anastasia

Absent(s) : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame LETERRIER Carine, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur PACHOT Joël, Madame BENOIT Florence, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur HERMANS Emeric, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur MONDO Thierry, Madame GRANERO Agnès, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame LEFEBVRE Julie, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur FRAPPAT Didier

Excusé(s) : Monsieur POULAIN Michel, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur DE RYCKE Régis, Madame CHARLES Sabine, Monsieur FLAMEY Francis, Madame FLON Martine, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de communes Bassée Montois ;
Vu la délibération D_2023_3_2 en date du 25 mai 2023 portant approbation du PCAET Bassée-Montois ;
Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30 mai 2024 ;

Considérant que dans le cadre du PCAET et de l'organisation de forums biannuels, la Communauté de Communes Bassée-Montois a ainsi convenu de la mise en place d'une grande action d'information et de sensibilisation au réchauffement climatique et aux nécessaires évolutions du territoire que ce soit par des mesures d'atténuation ou d'adaptation sur son territoire ; que celui-ci se traduit par la forme d'un grand évènement intitulé « Forum Climat 2024 » tenu du 30 mai au 1er juin 2024 destiné pour partie aux scolaires (jeudi 30 mai 2024 et vendredi 31 mai 2024) et pour partie au grand public et aux élus (samedi 1er juin 2024) ;

Considérant qu'à cette occasion, est mis en évidence 4 grands axes du PCAET, grâce à la présence et aux outils pédagogiques d'acteurs locaux présents et qui accompagnent cette évolution. Ces secteurs sont :

- L'habitat,
- L'énergie
- La mobilité
- L'environnement.

Considérant que ce Forum a pour objectif de mettre en évidence la responsabilité de chacun et à sensibiliser à une consommation responsable ; qu'il porte la volonté profonde de la Communauté de Communes Bassée-Montois de mettre en avant les enjeux environnementaux qui pèsent sur notre société, d'animer les réflexions et les projets en faveur du développement durable, pouvant assurer un avenir pérenne pour le territoire ainsi que pour les habitants présents et futurs ;

Considérant que dans cette logique de promotion, la mobilisation des partenaires est primordiale, soit en tant que participant et/ou exposant ;

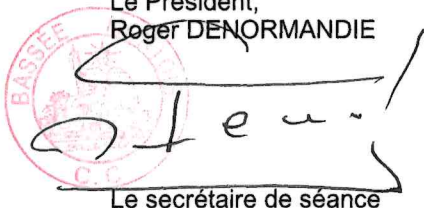
Considérant qu'il convient d'établir une convention de partenariat définissant les engagements des parties ; que cette convention sera conclue pour le temps de la manifestation ; qu'elle permet de valoriser la contribution financière des partenaires à leur participation au Forum Climat 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le modèle de convention de partenariat ci-annexé, ou tout autre convention de partenariat soumise par un partenaire ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document rendu nécessaire pour faire application de la présente délibération et lui donne tout pouvoir à cet effet.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Roger DENORMANDIE



Le secrétaire de séance

Emis le 06/06/2024, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 14/06/2024

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 077-200040251-20240606-D_2024_4_8-DE

implicite, pourra elle-même être déféré au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.